

POINTS DE VUE


**Patrick Leroy,
représentant
de la CGT
Champagne**

« Car il faut savoir que si un distributeur revend en dessous du prix de revient, une marque peut retirer ses stocks. Les maisons qui vendent à bas prix comme BCC

sont dans une situation d'endettement telle qu'elles ne peuvent pas se permettre de mettre des moyens marketing et se retirer de la grande distribution. Donc elles sont condamnées à rester dans ce marché hyperconcurrentiel et de rester à bas prix. Aujourd'hui, la seule maison qui crée de la valeur ajoutée, c'est MHCS ; d'autres comme Louis-Roederer ou Bollinger jouent sur la rareté et des "petits" volumes. On ne les trouve pas en grande distribution. »


**Christine Scher,
vice-présidente
de la fédération
des vignerons
indépendants de
Champagne**

« Notre président, Yves Couvreur avait été un des premiers à dé-

noncer cette pratique de prix agressive. Très peu de vignerons indépendants travaillent avec les grandes surfaces mais cela ne fait du bien à personne. D'autant plus que les enseignes de la grande distribution font de la publicité de ces promotions qui tirent le champagne vers le bas. On l'apprend dès l'école mais plus le message est répété, plus il rentre donc le consommateur l'enregistre, seulement un champagne à moins de dix euros renvoie une image catastrophique pour toute notre profession. Ce qui nous inquiète, c'est réellement cela, cette communication élaborée autour de ces promotions agressives. Parce que ce qui est dangereux, c'est que cela retombe sur tout le monde. Le marché français baisse encore (-2,4 % sur les neuf premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2016, NDLR). »

LES AUTRES POINTS

Le prix du raisin augmenté de 1 %

La hausse est régulière. Au début du mois, les livreurs recevaient leur première paie. Cette année, le prix du raisin se situe entre 5,50 euros (dans l'Aube) et 6,26 euros (dans la côte des Blancs). Soit entre 6,60 euros à 7,512 euros pour arriver au 1,2 kg nécessaire pour produire une bouteille de champagne.

**Prix moyen de la bouteille
en hausse**

Selon 3e consultants, le prix moyen de vente de la bouteille dans les hypermarchés et supermarchés est à la hausse depuis 2008 (17,56 euros), affichant 19,98 euros en 2015. Dans les magasins discount, il est plus fluctuant et passe de 13,57 euros en 2008 à 12,87 euros en 2015. Le prix le plus bas ayant été atteint en 2010 (10,70 euros).

« Pratiques déloyales »

Mi-novembre, Bercy avait assigné le groupe Carrefour devant le tribunal de commerce au motif de « pratiques commerciales abusives ». L'enseigne aurait demandé une remise supplémentaire de distribution sans contrepartie à ses fournisseurs avec versement avant l'ouverture des négociations. Le député européen Michel Dantin (LR), membre de la commission européenne agriculture et développement rural, avait réagi à Bruxelles où un rapport réclamait justement un rééquilibrage de la relation entre agriculteurs, notamment, et grande distribution. Il rapporte la volonté du groupe de travail sur les marchés agricoles « d'instaurer un cadre réglementaire européen qui établirait une liste noire de pratiques commerciales déloyales ». Le député était intervenu : « Incontestablement la grande distribution durant les dernières années a été du côté des consommateurs car elle a permis de faire baisser le prix du panier » mais a eu des conséquences désastreuses sur les revenus agricoles.